

Regards sur Anjou

Reportage sur l'équipe de propreté



Grand ménage du printemps!

Qui dit printemps dit nettoyage! Nous avons suivi une équipe de la **Direction des travaux publics** qui s'affaire à rendre les rues d'Anjou propres juste à temps pour la belle saison!

Le grand nettoyage du printemps débute généralement au début du mois d'avril pour se poursuivre jusqu'à la mi-mai selon la température. Si le printemps est pluvieux, le ménage prend plus de temps. En effet, lorsqu'il pleut, l'aspirateur du balai de rue récupère trop d'eau et doit donc aller vider son contenu plus régulièrement.

L'arrondissement dispose de trois balais de rue. Au printemps, compte tenu de la quantité de débris à ramasser, l'équipe travaille en tandem afin d'effectuer le ménage plus rapidement. De plus, lors de cette opération, une citerne précède généralement le balai de rue sur le trajet afin de *couper* la poussière. Pour le reste de la saison chaude, la citerne n'est plus nécessaire, car il y a moins de déchets et de poussière à ramasser. Durant l'été, la citerne sert à l'arrosage des plantes et des fleurs de l'arrondissement.

L'équipe de propreté de l'arrondissement compte 15 employés. Sur ces employés, deux équipes de quatre employés travaillent avec des appareils mécanisés (balai de rue, citerne et autre) tandis que les autres employés s'occupent à l'aide d'outils manuels de la propreté des parcs et des espaces verts d'Anjou.



Message de Luis Miranda

Dépôt d'un mémoire pour rétablir les pouvoirs des arrondissements



Le gouvernement provincial dépose récemment le **projet de loi 121**. Ce projet de loi vise à donner de nouveaux pouvoirs à la Ville de Montréal et à désigner dorénavant son territoire sous le titre de Métropole du Québec. Montréal bénéficiera de plus d'autonomie, entre autres, en matière de développement économique, d'habitation et de patrimoine.

On se rappellera que le maire de Montréal, M. Denis Coderre, avait, dans le cadre de ce projet de loi, demandé à Québec de lui donner plus de pouvoirs sur les arrondissements et la gouvernance, ce qu'il n'a pas obtenu.

Dans le cadre de l'étude de cette loi, la Commission de l'aménagement du territoire a tenu des consultations. Le 29 mars dernier, j'ai pu obtenir une audition auprès de la commission et déposer un mémoire. Essentiellement, mon propos vise à rétablir les pouvoirs entre la Ville de Montréal et les arrondissements.

À la suite de l'adoption de la loi modifiant la charte de la Ville de Montréal (loi 33), en 2003, l'arrondissement d'Anjou se voyait garantir ses compétences. En 2008, une modification a été apportée à la loi par l'ajout de l'article 85.5, qui permet à la Ville de s'attribuer des pouvoirs dévolus aux arrondissements. Depuis 2013, cet article a été utilisé à de nombreuses reprises par l'administration en place. Les arrondissements ont vu leur pouvoir s'effriter et les décisions se prennent maintenant de plus en plus à la Ville centre. L'utilisation abusive de l'article 85.5 transforme les arrondissements en coquille vide sans jamais qu'il n'y ait eu d'études d'impact démontrant l'efficacité de la centralisation.

Je ne m'oppose pas au fait que le gouvernement provincial décentralise certains de ses pouvoirs à la Ville de Montréal. Cependant, nous croyons que cette décentralisation devrait se poursuivre jusqu'au palier des arrondissements, car ceux-ci sont les mieux placés pour offrir des services aux citoyens adaptés à leurs besoins.

Nous avons donc, lors de nos démarches, demandé au gouvernement provincial qu'il rétablisse les pouvoirs qui ont été donnés aux arrondissements en 2003. À défaut, nous croyons que les Angevins devraient être consultés sur l'avenir de l'arrondissement au sein ou non de la Ville de Montréal.

Les citoyens s'étaient prononcés en 2004 mais, depuis, la loi a été modifiée sans que la population ou les arrondissements n'aient été consultés ou appelés à se prononcer. Nous croyons qu'il s'agit d'un droit fondamental en démocratie!

Voilà le message que j'ai passé aux élus provinciaux en regard de la loi sur la métropole.

Je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en composant le 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 765 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec

Copyright 2017 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard
Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Collecte des résidus alimentaires

Début de la collecte dans le secteur 2 **C'EST PARTI!**

Dès le **vendredi 5 mai**, les résidents d'un édifice de huit logements et moins du secteur 2 profiteront de la collecte des résidus alimentaires. Les citoyens concernés ont reçu leur bac brun et leur bac de comptoir en avril afin de bien commencer cette collecte.

Pour répondre aux questions que vous pourriez avoir à ce sujet, l'arrondissement d'Anjou a mandaté l'organisme Nature-Action Québec. Ce dernier a organisé un **kiosque d'information** en avril et en tiendra un second le **mardi 9 mai, de 16 h 30 à 19 h 30, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement**. L'entrée sera libre.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez également communiquer avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

IMPORTANT

La collecte des résidus alimentaires va remplacer l'une des deux collectes d'ordures ménagères existantes. Pour le secteur 2, elle se tiendra tous les vendredis à la place de la collecte d'ordures ménagères. Ainsi, à compter du 5 mai, dans ce secteur, il y aura une collecte d'ordures ménagères le mardi et une collecte des résidus alimentaires le vendredi pour les habitations de huit logements et moins. En revanche, la collecte des ordures ménagères continuera de se dérouler deux fois par semaine, les mardis et vendredis, pour les habitations de neuf logements et plus du secteur 2 ainsi que pour les institutions, les commerces et les industries.

Taxes 2017

Deuxième versement

Le deuxième et dernier versement des comptes de taxes 2017 doit être acquitté au plus tard le **jeudi 1^{er} juin**. Nous vous rappelons que tout versement reçu après cette date limite entraînera des frais supplémentaires.

Maire suppléant d'arrondissement

Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 avril, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, a été nommée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, de juin, de juillet et d'août 2017.



Andrée Hénault

Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
Équipe Anjou



Jardins communautaires

Aménagement d'un nouveau jardin communautaire

Un nouveau jardin communautaire sera aménagé au parc Roger-Rousseau, à l'intersection du boulevard de Châteauneuf et de l'avenue Jean-Desprez. Ce jardin comptera 42 jardinettes, dont quatre bacs surélevés pour aînés ou personnes à mobilité réduite. Les travaux d'aménagement seront lancés ce printemps pour se terminer vers la fin juillet. Réservez votre jardinet dès maintenant.

Certains jardinettes dans les autres parcs n'ont pas trouvé preneur pour la saison. Pour en réserver un dès maintenant, composez le 514 493-8200 (jour). Premier arrivé, premier servi.

Nouvel animateur horticole dans les jardins de l'arrondissement

M. Issiaka Sanou, nouvel animateur horticole, s'est joint à l'équipe de l'arrondissement en avril dernier. Il visitera les différents jardins communautaires d'Anjou pour donner de l'information aux jardiniers afin de les aider à maximiser leur expérience agricole et à obtenir de bonnes récoltes. De plus, il sera là pour aider les comités des jardins concernant l'application des règles de jardinage et de civisme.

Jour férié

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs ainsi que tous les édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou seront fermés le lundi 22 mai.

Bon congé à toutes et à tous.

Vos élus, toujours disponibles

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement le mardi 6 juin, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.
Renseignements : 514 493-8004.

Bureau du citoyen

Le bureau du citoyen permet d'exprimer une opinion, de formuler une demande ou d'obtenir des renseignements sur tout sujet relatif à la vie municipale. Prenez connaissance des dates et de l'élu présent dans les pages suivantes.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019
Équipe Anjou



Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051
Équipe Anjou



Luis Miranda
Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville
514 493-8010
Équipe Anjou



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017
Équipe Anjou



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085
Équipe Coderre

Rôle et spécificité de chaque commission

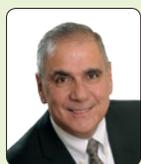
Nous poursuivons la description des commissions permanentes du conseil d'arrondissement d'Anjou.

Commission des travaux publics

SON RÔLE

Comme pour toutes les commissions de l'arrondissement, la Commission des travaux publics veille à ce que les élus et la direction concernée obtiennent les informations nécessaires, pour une meilleure compréhension des sujets traités et une prise de décision éclairée en matière de travaux publics.

MEMBRES DE LA COMMISSION



M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville
Président de la commission

«Comme les travaux publics touchent tous les Angevins dans leurs activités quotidiennes, il est primordial d'avoir un portrait d'ensemble des enjeux. Ces informations nous permettent ensuite de prendre des décisions judicieuses sur les dossiers prioritaires.»

Mentionnons que le maire est d'office membre de toutes les commissions et de tous les comités d'Anjou.

M^{me} Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou.

M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest.

M^{me} Andrée Duquette, directrice d'arrondissement.

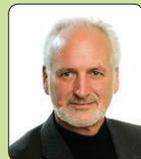
M. Réal Lafleur, directeur des travaux publics.

LES PRINCIPAUX SUJETS TRAITÉS

Au cours des années 2014 et 2015, les membres de la commission ont dû intervenir à de multiples reprises sur les sujets suivants :

- Activités de déneigement et de salage;
- Dépôt à neige et dépôt à sel;
- État des bâtiments (principaux problèmes et âge des toitures);
- Éclairage de rue (relevé des défaillances);
- État des nids-de-poule et opérations;
- Station de pompage de relais Bombardier (bris, études et coûts estimés);
- Liste des machineries (vérification et mise à jour);
- Planification des travaux du printemps (fleurs, gazon, émondage, balais de rue);
- Plan d'émondage (requêtes et agrile du frêne);
- Programme de plantation d'arbres;
- Mise au point des travaux en cours, révision du programme de réfection routière;
- Révision des trajets de balais;
- Programme de réfection routière et modification du réseau artériel;
- Gestion et centralisation du dépôt à neige;
- Réfection routière (programme de planage et revêtement. Information et identification des travaux).

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS



M. Réal Lafleur

Directeur des travaux publics

«Les travaux publics fournissent des services essentiels de proximité aux citoyens. Que ce soit l'accès à l'eau potable ou encore le déneigement, il s'agit de services de base qui doivent être rendus à la population. L'équipe des travaux publics travaille fort afin de rendre ces services efficaces et efficients le plus possible.»

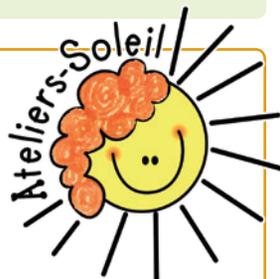
La Direction des travaux publics exerce les compétences de l'arrondissement dans les domaines suivants : la voirie, la propreté, l'embellissement, les bâtiments et la signalisation. Elle s'occupe, notamment, de l'entretien quotidien et préventif des rues, de l'enlèvement de la neige, de la plantation d'arbres et d'arbustes, de l'entretien des pelouses. Le personnel s'assure du bon fonctionnement du réseau d'éclairage public, de l'aqueduc et des égouts.

Les Ateliers-Soleil

Places disponibles

Quelques places sont encore disponibles aux Ateliers-Soleil et au camp spécialisé en arts plastiques. Visitez le site Internet de l'arrondissement à ville.montreal.qc.ca/anjou pour inscrire vos enfants afin qu'ils passent un été animé en compagnie de leurs amis.

Après l'inscription, veuillez remplir et faire parvenir le formulaire d'informations complémentaires qui se trouve sur notre site Internet, dans la section camp de jour.



Service offert

Déchetage de documents personnels

Samedi 27 mai



L'arrondissement d'Anjou propose à ses citoyens de faire détruire de façon sécuritaire et confidentielle les documents personnels dont ils souhaitent se départir.

À cet effet, une unité de déchetage mobile se déplacera le 27 mai dans le stationnement de la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine) et sera sur place de 9 h à 13 h 30. De plus, une deuxième unité mobile sera présente ce jour-là au parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace), mais de 9 h à 10 h uniquement.

La destruction des documents est gratuite, mais les Angevins doivent fournir une preuve de résidence.

La compagnie déchiquette les documents de manière à ce qu'ils ne puissent pas être reconstitués, mais puissent être recyclés. Ces documents peuvent être en papier (relevé bancaire, déclaration de revenus, facture, etc.), en matières plastiques (carte d'identité, permis de conduire, carte d'assurance sociale, etc.). Les supports de conservation (CD, bande vidéo, DVD, disque dur, etc.) peuvent être apportés, mais seront déchiquetés en usine.

À noter que les industries, les commerces et les institutions doivent faire leurs propres démarches auprès des entreprises spécialisées pour obtenir un service de déchetage et de destruction sécurisée de documents.

Renseignements : 311.

Brocante communautaire

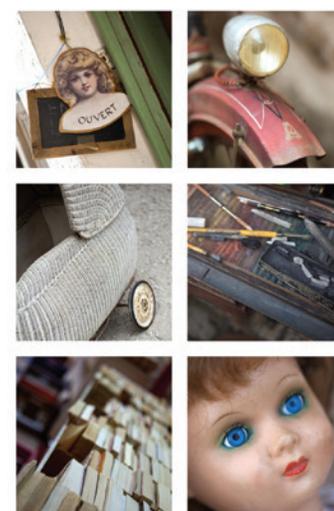
Attribution d'un emplacement le mardi 16 mai

Le **super samedi** de brocantes aura lieu le **3 juin, de 9 h à 15 h 30**. En raison de la quantité limitée d'emplacements alloués dans le stationnement de la mairie d'arrondissement lors de la brocante communautaire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) procédera à un tirage au sort pour l'attribution des places. Seuls les Angevins possédant une carte de citoyen valide et une preuve de résidence (permis de conduire, facture de services publics) seront éligibles.

Le tirage au sort se déroulera, au sous-sol du 7500, avenue Goncourt, de la façon suivante : le mardi 16 mai, de 19 h à 19 h 30, la DCSLDS remettra des coupons de tirage aux personnes présentes, à raison d'un coupon par adresse. Par la suite, à compter de 19 h 35, elle tirera au sort les 100 premiers numéros peu importe l'ordre d'arrivée des personnes. Seules ces personnes auront droit à un emplacement.

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'installer des affiches pour annoncer les brocantes sur le mobilier urbain.

Renseignements sur ces brocantes : consultez le Répertoire d'activités printemps-été 2017 de l'arrondissement d'Anjou.





Bureau du citoyen

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement,
district Centre
Équipe Coderre

Samedi 13 mai, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Réglementation

Entretien des terrains privés

Conformément au *Règlement sur la propreté* (RCA 59), le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble doit entretenir le terrain privé sur lequel est situé celui-ci de façon à :

- ce qu'il soit en tout temps libre de toute matière malpropre ou nuisible;
- ce que l'herbe ne dépasse pas 15 cm, sauf s'il s'agit de végétation cultivée dans un jardin et devant être récoltée ou de plantes ornementales.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pistes cyclables : qui peut les utiliser et quand?



ces deux moyens de se déplacer sont soumis aux mêmes règles. Ainsi, ils sont autorisés uniquement sur les pistes cyclables séparées physiquement des voies de circulation par un terre-plein, une bande de verdure ou des bollards par exemple.

En octobre dernier, l'arrondissement a apporté des modifications au *Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou* (RCA 1333). Auparavant, sur les pistes cyclables, les planches à roulettes étaient interdites alors que les patins à roues alignées étaient permis partout. **DORÉNAVANT,**

La modification a été apportée afin d'harmoniser la réglementation de l'arrondissement au règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable mentionné dans le Plan de transport adopté en février 2016. Cette harmonisation permet de garantir une cohérence sur l'ensemble du réseau cyclable montréalais et d'éviter ainsi la confusion pour les utilisateurs.

Développement durable

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS DE RETOUR

La collecte des résidus verts dans les secteurs résidentiels reprend sous peu. Y participer, c'est poser un geste concret de protection de l'environnement, car les matières ramassées seront transformées en compost.

Pour déposer vos résidus verts, nous vous demandons d'utiliser des poubelles ou un contenant rigide réutilisable muni de poignées et sans couvercle (dimension similaire aux poubelles utilisées pour les ordures ménagères), des boîtes en carton, des sacs de papier spécialement conçus à cet effet que l'on trouve dans plusieurs commerces. Les sacs en plastique sont interdits. Il est important de bien fermer les contenants et de les placer en bordure de trottoir sur votre terrain, la veille de la collecte après 19 h ou le matin de la collecte avant 7 h.

RÉSIDUS VERTS ACCEPTÉS

- Résidus de nettoyage des jardins, des potagers et d'arbres fruitiers;
- Rognures de gazon;
- Feuilles mortes;
- Branches de conifères (par exemple : haie de cèdres) de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre, attachées en fagot avec de la corde ou déposées dans les contenants autorisés.

RÉSIDUS REFUSÉS

- Branches de feuillus;
- Résidus alimentaires (notamment les restes de table);
- Litière d'animaux;
- Terre et pierre;
- Souches, troncs d'arbres.

CALENDRIER DES COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS

Les mercredis
17 et 31 mai
14 et 28 juin
12 et 26 juillet
9 et 23 août

La collecte se poursuivra jusqu'en novembre. Les dates suivantes seront précisées dans le bulletin *Regards sur Anjou* du mois d'août.

Distribution gratuite de compost

Il sera possible, une fois encore, de vous procurer du compost gratuitement, pour enrichir la terre de vos terrains :



AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL, situé au 2235, rue Michel-Jurdant, accès par le prolongement nord de la rue d'Iberville

• samedi 13 et dimanche 14 mai, de 8 h à 18 h

À ANJOU (jusqu'à épuisement des stocks)

- lundi 15 mai de 8 h 30 à 16 h, dans le stationnement du parc Lucie-Bruneau (7051, avenue de l'Alsace);
- mardi 16 mai de 8 h 30 à 16 h, dans le stationnement du parc des Roseraies (7070, avenue de la Nantaise);
- mercredi 17 mai de 8 h 30 à 16 h, dans le stationnement du parc Roger-Rousseau (angle boulevard de Châteauneuf et avenue Rondeau).

Apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac. Aucune aide sur place.

COLLECTE ITINÉRANTE DES RDD ET DESTIC

Samedi 27 mai, à la mairie d'arrondissement, entre 9 h et 17 h

La prochaine collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) se tiendra le 27 mai. Cette collecte s'adresse uniquement aux personnes physiques. Les entreprises, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées.

Rappelons que les RDD sont des produits d'usage domestique pouvant présenter un certain danger pour la santé ou l'environnement lorsqu'on les utilise, les entrepose ou les élimine inadéquatement.

Les produits suivants – peinture, solvants, batteries, antigels, huiles à moteur, nettoyants, piles, pesticides, engrais chimiques, médicaments et seringues – sont des RDD.

De plus, l'arrondissement invite les citoyens à apporter ce jour-là leur matériel électronique désuet afin qu'ils soient recyclés de façon appropriée. Attention : le citoyen a la responsabilité de détruire les données au préalable.

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/anjou.

CONTINUONS DE LUTTER CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE COLLECTE DE BRANCHES

Séparer la collecte de branches de feuillus et celle des résidus verts permet de lutter contre l'infestation de l'agrile du frêne. En effet, les **branches de feuillus ne sont pas ramassées, mais déchiquetées sur place** afin de détruire les larves d'insectes et les insectes. Pour vous départir des feuillus, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

La collecte a lieu uniquement sur demande, un mardi sur deux, entre 7 h et 19 h. **Prochaines collectes de branches les 9 et 23 mai.**



Bureau du citoyen

Luis Miranda
Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal
Équipe Anjou

Samedi 27 mai, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Campagne de verdissement

Un arbre pour mon quartier

Vous avez jusqu'au **31 mai** pour **commander** un arbre et le payer **en ligne** (unarbrepourmonquartier.org) dans le cadre de la campagne de verdissement en zone résidentielle organisée par la Société de verdissement du Montréal métropolitain et le Regroupement des éco-quartiers de concert avec l'arrondissement d'Anjou. La **distribution** des arbres est fixée au **samedi 17 juin**, entre 10 h et 14 h, dans le stationnement des travaux publics (7171, rue Bombardier). Il sera nécessaire d'apporter votre reçu comme preuve d'achat pour récupérer l'arbre.

Planter un arbre, c'est améliorer notre qualité de vie et notre environnement. Participez!



Rappels saisonniers

Utilisation responsable de l'eau potable

L'emploi de l'eau potable, notamment à des fins d'arrosage, est réglementé à Anjou afin de préserver cette ressource épuisable. Ainsi, il est permis d'arroser les végétaux et la pelouse à certaines conditions.

Quel que soit le secteur, les citoyens résidant à une adresse paire peuvent arroser aux dates paires, ceux habitant à une adresse impaire, aux dates impaires :

- par arroseur amovible ou par boyau poreux, le soir entre 20 h et 23 h;
- au moyen d'un système automatique muni d'une sonde d'humidité, la nuit, entre 3 h et 6 h;
- par arrosage manuel (plate-bande, jardin, aménagement horticole, arbre, etc.), en tout temps, si le boyau est doté d'un pistolet avec une fermeture manuelle.

Dans tous les cas, il est **interdit d'arroser lorsqu'il pleut**, de laisser couler l'eau dans la rue ou sur une propriété voisine.

Par ailleurs, sachiez-vous que :

- le remplissage d'une piscine est interdit entre 6 h et 20 h;
- le lavage des surfaces pavées, des patios ou des murs extérieurs est interdit, sauf lors de travaux de construction, d'aménagement ou pour des raisons de salubrité;
- tout bassin paysager comprenant une cascade ou un jet d'eau doit être muni d'un système de recirculation d'eau;
- les appareils de climatisation/réfrigération utilisant de l'eau sans boucle de recirculation sont interdits. Les appareils existants doivent être retirés d'ici 2018.

Pour obtenir plus d'information sur la réglementation, communiquez avec le 311 ou consultez le site Internet du Service de l'eau de la Ville de Montréal à ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal.

Concours de décorations de Noël 2016

Remise des prix du concours d'embellissement

Le vendredi 31 mars, les gagnants et gagnantes du Concours de décorations de Noël 2016 ont été invités à une cérémonie, tenue à la mairie d'arrondissement, en présence d'élus et des membres du comité d'embellissement. Des présents leur ont été offerts par l'arrondissement en souvenir.



On aperçoit sur la photo les **membres du comité d'embellissement** et des élus. De gauche à droite : Lynne Shand, Diane Beaulieu, Nadia Ghalem, Luis Miranda, maire de l'arrondissement et conseiller de la Ville, Sonia Émond, Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, et Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou. N'apparaissent pas sur la photo les membres du comité suivants : Diane Sirois, Robert Brodeur, Jacques Gauthier et Micheline Beauvais.

Félicitations aux gagnants et aux gagnantes

Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, Andrée Hénault, conseiller de la Ville pour l'arrondissement d'Anjou, et Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, sont en compagnie des gagnants.



Liste des gagnants

A. Carpinelli
Giovanni Zambito
Dominico et Serena Iannizzi
Francine Rondeau
Bernard Gauthier
Anne et Jacques Lafèche
Joe Lalli
Neil Rail et Linda Bigeault
M. Bédard
Les Terrasses Versailles inc.

André Laperrière et Johanne Dubois
Guiseppe Stagnitta
Condo Lafontaine Anjou
Line Chaudier et Gaétan Fradette
Claudette et Michel Clément
Raymonde Meunier et Laurent Geoffrion
Yvonne et Norbert Blais
Yvon Morneau

École internationale Wilfrid-Pelletier
Auva Kobinger
Mario Trépanier
Emmanuel De Sousa
Michel Bouchard
Carole McDonald
Jean Lafond
Anabella Mejia
Marc-André Gagnon Dubois
Jean Laberge
Saby Napolitano

Chantal Paré
Brigitte Nehma
Cobra fixations Itée
Étalex inc.
MIP inc.
Collège d'Anjou
Résidence Seigneurie d'Anjou et restaurant La Bonne Adresse
Restaurant Madison
Restaurant Bouf-Vit
Restaurant La Belle et la Boeuf





Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Activités pour les jeunes

Les Scientifines

Tout sur l'air!

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 21 mai, à 14 h

Pour les enfants âgés de 6 à 12 ans

Inscriptions obligatoires à partir du 1^{er} mai

Une activité de découverte de la science tout en apprenant. Très prisée par les enfants.

Atelier d'électronique parent-enfant

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 27 mai, à 14 h

Pour les jeunes âgés de 8 à 14 ans et leurs parents

Inscriptions obligatoires à partir du 1^{er} mai

Venez en famille bricoler des robots tout simples. C'est amusant.

Jeux vidéo

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Vendredi 19 mai, 15 h 30 à 18 h

Pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans

Un vendredi par mois, les jeunes sont conviés à une soirée de jeux vidéo.

Brico-Fêtes

Fête des Mères

Bibliothèque Jean-Corbeil, samedi 13 mai, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou, jeudi 11 mai, à 15 h 30

Fête des Pères

Bibliothèque Jean-Corbeil, samedi 10 juin, à 14 h

Bibliothèque du Haut-Anjou, jeudi 15 juin, à 15 h 30

En laissant aller leur imagination, les enfants réaliseront des bricolages qu'ils pourront offrir à leurs parents. Assurément, les plus beaux cadeaux pour eux.

Écrivez des mots d'amour!

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 13 mai, 12 h à 16 h

Vous voulez écrire des mots d'amour pour la fête des Mères ou des Pères? Des bénévoles des ateliers Mots à Mots du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste. Matériel fourni.

Mai, le mois de la BD

Pour souligner la 6^e édition du Festival de bande dessinée de Montréal, des activités sont proposées ce mois-ci.

Nos coups de cœur BD

Tout le mois de mai

Chaque jour, un nouveau coup de cœur sera présenté sur notre page Facebook. De plus, à la bibliothèque Jean-Corbeil, surveillez notre exposition avec le meilleur de la BD à emprunter!

Atelier de création de Fanzines

Dimanche 7 mai, 12 h à 16 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Pour les 7 à 77 ans

Vous êtes tous invités à créer votre propre fanzine. Les créations seront exposées à la bibliothèque tout le mois.

Faire une BD

Samedi 20 mai, à 14 h

Bibliothèque Jean-Corbeil

Pour les enfants âgés de 8 ans et plus

Inscriptions obligatoires à partir du 1^{er} mai

Un atelier d'exploration des différentes étapes de la réalisation d'une bande dessinée et d'expérimentation du dessin des personnages et des décors.

Activités pour adultes

Du livre à l'écran

Mercredi 17 mai, à 10 h 30

Salle d'animation de la bibliothèque Jean-Corbeil

Pour découvrir des romans adaptés au cinéma.

HORAIRE D'ÉTÉ

Veillez noter qu'à partir du samedi 27 mai, les bibliothèques d'Anjou seront ouvertes selon l'horaire suivant :

Lundi	10 h à 20 h
Mardi	12 h à 20 h
Mercredi	12 h à 20 h
Jeudi	10 h à 18 h
Vendredi	10 h à 18 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	13 h à 17 h

Tout commence...



par quelques lettres!

La découverte des couleurs, des détails des illustrations et des lettres avec les parents est une activité stimulante et bénéfique pour les tout-petits.

Soirées-concert Anjou

Charles-Antoine Gosselin



Jeudi 18 mai, à 19 h 30

Centre communautaire d'Anjou

Gratuit

Laissez-passer disponibles 1 h avant le début du spectacle.

Chanteur, multi-instrumentiste et compositeur de la formation Harvest Breed, Charles-Antoine Gosselin profite d'une pause du groupe pour mettre de l'avant son projet solo en français. Lauréat du grand prix du Festival en chanson de Petite-Vallée 2016 et finaliste à la 19^e édition des Francouvertes, il propose une musique introspective qui trouve ses échos dans le folk anglophone. Porté par sa voix vibrante et sa guitare agile, son regard sensible sur les relations humaines nous émeut.

Expositions

Galerie d'art Goncourt

Selon les heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil



Du 6 au 29 mai

Œuvres réalisées par les élèves des cours d'aquarelle et de peinture.

Vernissage en présence des élèves et des professeurs, le mardi 9 mai à 19 h.

Du 31 mai au 22 juin

Œuvres réalisées par les participants de l'atelier libre d'aquarelle.

Vernissage en présence des participants, le jeudi 1^{er} juin à 19 h.

INVITATION

CÉLÉBRONS EN FAMILLE LA FÊTE NATIONALE!

L'arrondissement d'Anjou vous invite à venir célébrer la Fête nationale du Québec à Anjou-sur-le-Lac le **samedi 24 juin** à compter de 13 h.

Dans un décor enchanteur et naturel, venez participer à toutes sortes d'activités pour petits et grands : jeux gonflables, maquillage, animation sur le site, spectacles et plus encore!

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! Surveillez la programmation complète dans le bulletin *Regards sur Anjou* du mois de juin.

AU PROGRAMME, DEUX SPECTACLES

Ari Cui Cui à 14 h

Matt Laurent à 17 h

© Christian Bergeron

© Laurence Labatt